

B

**Note au Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif**

Le COMITE chargé de la Coordination des activités relatives à l'Année Internationale de la Jeunesse qui a été créé lors de la réunion des Chefs de Service le 3/10/1984 a commencé ses travaux.

Je vous transmets, en annexe de cette note, le procès verbal de sa première réunion tenue au Ministère le 8/10/1984. Vous voudrez bien nous faire part de vos remarques pour que le COMITE poursuive ses travaux sur des bases acceptées.

Je vous en souhaite bonne réception.

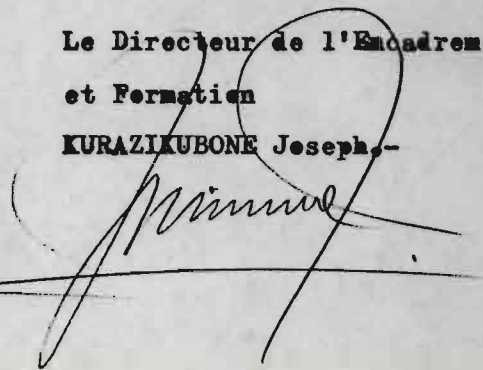
C.P.I. à :

- Monsieur le Directeur Général
au Ministère de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif (TOUS)

Kigali, le 19/10/1984

Le Directeur de l'Encadrement
et Formation

KURAZIKUBONE Joseph.-



Procès-verbal de la première réunion du Comité chargé de coordonner
les activités relatives à l'Année Internationale de la Jeunesse.

Ce Comité créé par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif lors de la réunion des Chefs de Service du 3/10/1984 est composé de :

- KURAZIKUBONE Joseph, Directeur
- KAREKEZI Epimaque, Chef de Division
- TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division
- BIKINDI Simon, Chef de Division
- NAHIMANA Alphonse, Chef de Division
- NIYOKINDI Agnès, Chef de Bureau
- GISAGARA Alphonse, Gestion des Crédits.

Présences :

Tous les membres du Comité étaient présents à la réunion du 4 octobre 1984 à l'exception de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel qui s'était fait excuser pour raison de service. Monsieur RUZAGILIZA Oscar, chargé de la chronique de la jeunesse avait également été invité à cette réunion.

Ordre du jour :

La réunion, présidée par le Directeur de l'Encadrement et Formation, avait à l'ordre du jour les points suivants :

- 1) Prise de contact des membres du comité
- 2) Passer en revue les activités programmées et leur état d'avancement.
- 3) Répartir les tâches assignées au comité entre les membres de ce comité.
- 4) Les problèmes divers.

1. Prise de contact des membres du comité

Ouvrant la réunion Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, a rappelé aux participants les tâches qui incombent au comité telles que définies par le Ministre lors de la réunion des chefs de service du 3/10/1984.

Il a souligné que le comité doit mettre en exécution le programme indicatif transmis aux Préfets en assurant le suivi des directives données.

Le comité devra veiller à la sensibilisation de toutes les couches de la population sur les problèmes réels de la Jeunesse et spécialement au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Entrant dans le corps du sujet le Directeur a rappelé que quand on parle de la Jeunesse, il ne faut pas seulement entendre la Jeunesse dont notre Ministère s'occupe c'est à dire la jeunesse non scolarisée et descolarisée, mais qu'il faut étendre cette notion à tous les éléments jeunes de la population rwandaise à savoir :

- les jeunes scolarisées de l'Enseignement Primaire, CERAI, Secondaire, Universitaires, et les Jeunes des Centres de Formation de la Jeunesse.
- Les jeunes handicapés
- Les jeunes de certaines institutions du pays (Institution pénitentiaires).

- les jeunes encadrés par les différentes confessions religieuses
- les jeunes militaires
- les jeunes salariés et bien entendu
- les jeunes non salariés des milieux urbains et ruraux....

Bref, de toute cette couche de la population qui constitue les "forces vives" de notre pays, l'avenir de notre pays.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui a été chargé de préparer les activités et la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse devra donc toucher toute cette jeunesse.

Il devra la sensibiliser, la réveiller, la tenir en alerte pour une plus grande "participation" aux destinées politiques, économiques, culturelles et spirituelles de notre pays.

C'est à ce comité qu'il revient de proposer au Ministre des actions concrètes à **entreprendre**.

Reprenant les trois thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse

- PARTICIPATION - PAIX - DEVELOPPEMENT - Monsieur KURAZIKUBONE a fait un survol d'explicitation de ces thèmes en précisant, à l'intention des Agents chargés de la chronique de la jeunesse, que pour le Rwanda ces thèmes se trouvent bien expliqués dans la devise du MRND: UBUMWE - AMAHORO - AMAJYAMBERE.

Pour les Nations Unies, la PARTICIPATION, relève d'une vision Politique mondiale selon laquelle les jeunes ne seraient pas suffisamment sensibilisés, intéressés, responsabilisés dans les prises de décisions concernant leur pays respectifs.

Puisque ces pays sont appelés à se DEVELOPPER dans l'harmonie, la PAIX est une condition sine qua non pour la survie de l'humanité.

Il appartiendrait donc aux jeunes d'apprendre à maîtriser les catastrophes mondiales en participant dès maintenant aux prises de décisions dans la paix pour que le monde se développe démocratiquement dans un environnement digne de l'homme.

Dans la réalité de notre pays, le Directeur a fait la jonction entre les trois thèmes proposés par les Nations Unies et la Devise du M.R.N.D. et il a chargé à Madame NIYOKINDI et à Monsieur RUZAGILIZA Oscar, de repérer dans les discours du Chef de l'Etat et dans le Manifeste du M.R.N.D, les passages clef pouvant expliciter, en Kinyarwanda, les trois thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse pour une large diffusion dans la population.

Après cet exposé les participants à la réunion ont échangé des points de vue sur les thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse et ils ont ensuite passé en revue les activités proposées dans le programme indicatif.

2) Revue des activités programmées et état d'avancement

Le Comité s'est ensuite penché sur les activités programmées dans le document "programme indicatif pour la préparation et la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse".

Il a été souligné qu'en fait les activités prévues constituent une sorte d'évaluation de des activités déjà entreprises par le Ministère dans le cadre de sa politique d'Encadrement de la jeunesse et dans le domaine des sports et loisirs.

On se souviendra en outre qu'il a été décidé que l'A.I.J. ne doit pas être un cas passager mais que son impact devra s'inscrire dans une continuité, dans une action à long terme.

Les concours programmés ne constituent donc pas une étape finale mais un moment important dans l'évaluation de notre action en faveur des jeunes.

Ces concours sont : 1. Concours agro-pastoral et artisanal

2. Concours dans le domaine culturel :
- musical
 - littéraire
 - folklorique

3. Concours dans le domaine sportif :
- athlétisme
 - course populaire (tous les âges)
 - course cycliste

Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à ce jour ?

1° Le 24/4/1984, une lettre à l'adresse de tous les Préfets, transmettant le programme indicatif a été expédiée.

Il leur avait été demandé de communiquer l'information aux Bourgmestres, aux encadreurs Régionaux ^à et tous ceux qui sont concernés par le problème de la jeunesse.

Il faudra rappeler cette lettre en informant les Encadreurs Régionaux.

2° L'ORINFOR a été contacté pour la réalisation d'un film sur les activités de la Jeunesse.

Une réaction positive de l'Office a été enregistré, moyennant une participation du Ministère.

3° Le MINITRANSCO a également été saisi pour l'émission d'un timbre-poste à l'occasion de l'A.I.J.

Comme nous n'avons aucune réaction de sa part il faudra rappeler cette lettre.

4° Autres actions menées :

Une lettre a été envoyée aux personnalités suivantes :

1. Archevêque de Kigali
2. Monseigneur NIKWIGIZE Phocas
3. Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire
4. Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
5. Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales
6. Directrice de l'Office National de la Population.

Les actions de sensibilisation à entreprendre dans l'immédiat

1. Rédiger un texte visant à expliciter les trois thèmes de l'A.I.J.

PARTICIPATION - DEVELOPPEMENT - PAIX.

Il a été demandé d'écrire ce texte en Kinyarwanda en s'appuyant sur les discours du Chef de l'Etat, le Manifeste du MRND, les procès verbaux des Congrès du M.R.M.D et les publications étrangères sur l'A.I.J.

Ce texte une fois approuvé fera objet d'une large diffusion.

2. Préparer un document complet à soumettre au Ministre à partir duquel il sera demandé à l'ORINFOR d'avoir un entretien avec le chef du Département au sujet de la jeunesse rwandaise et l'A.I.J dans l'émission "KUBAZA BITERA KUMENYA" ou "MICRO TOUS AZIMUTS"
3. Le Directeur Général de la Jeunesse sera contacté pour expliquer à la population les actions prévues au cours de l'A.I.J. cela se ferait dans l'une ou l'autre chronique de la Jeunesse.
4. La chronique de la Jeunesse devra désormais s'attacher à l'A.I.J et si nécessaire on raccourcirait la chronique des coopératives en faveur de la chronique de la jeunesse.
5. Préparer des slogans radio en vue d'une plus large sensibilisation.
6. Les maillots à distribuer aux athlètes porteront l'inscription ^{umwana w'ubwizi} "UMWAKA MPUZAMA-
~~HANGA~~ W'URUBYIROKO".
7. Les Inspecteurs d'Arrondissement seront contactés pour faire passer un concours de dessin aux jeunes élèves de l'Enseignement primaire.
8. Il sera demandé à nos dessinateurs, MUVUGWA et RUSHIGAJIKI de nous préparer des affiches et autocollants portant les inscriptions "UMWAKA MPUZAMAHANGA W'URUBYIROKO" GUFATANYA- AMAJYAMBERE - AMANORO.
9. Demander au MINITRANSCO, que l'Annuaire téléphonique 1985 porte à sa couverture "l'A.I.J."
10. Préparer des communiqués à radiodiffuser pour lancer les concours littéraire et musical, en précisant que les textes devront être déposés au Ministère au plus tard le 30 janvier 1985.
11. Préparer lettres et communiqués radio à l'intention des Bourgmestres pour lancer le concours d'animation folklorique. Cette activité sera combinée avec la sélection pour le Ballet National Junior.
12. Préparer des articles sur la jeunesse à diffuser dans les journaux et périodiques locaux : - KINYAMATEKA - BOBE - UMUNYAMURYANGO
- DIALOGUE - FORCES ARMEES - JOURNAL RAFIKI....

Avant de passer au 3e point de l'ordre du jour le comité a fait remarqué que certaines activités envisagées nécessiteront une enveloppe financière assez lourde et qu'il convient de le faire remarquer dès à présent.

Il a été remarqué par exemple que le Ministère devra recourir aux techniciens des autres départements.

C'est le cas notamment des membres des jurys aux concours musical et littéraire. Ne faudra-t-il pas leur attribuer des jetons de présence ?

Cette question a été confiée à un membre du comité qui devra établir un document ad hoc de nature à faire ressortir l'impact budgétaire des activités prévues.

.../...

3) Répartition des tâches :

- KURAZIKUBONE Joseph, BIKINDI Simon et NAHIMANA Alphonse, auront à réfléchir sur le contenu et la présentation du N° Spécial Jeunesse.
- Mme NIYOKINDI Agnès en collaboration avec RUZAGILIZA Oscar, préparera le document explicitant les thèmes de l'A.I.J.
- GISAGARA Alphonse examinera tous les aspects financiers des opérations.
- TWAGIRAYEZU Emmanuel et BIKINDI Simon examineront le dossier relatif aux concours musical, folklorique et à l'athlétisme.

Lors de la prochaine réunion chacun aura à communiquer l'état d'avancement du travail lui confié.

4. Questions diverses :

- Le Secrétariat du Comité sera assuré par la Division Encadrement
- Le Comité décide que les réunions auront lieu tous les lundis. C'est dire que la prochaine réunion aura lieu le 15/10/1984.
- L'ordre du jour de la réunion sera le suivant :
 - 1) Approfondir le dossier relatif à la sensibilisation
 - 2) Déterminer les critères pour les concours agro-pastoral et artisanal
 - 3) Le N° Spécial Jeunesse
 - 4) L'impact financier des activités de l'A.I.J.
 - 5) Divers.

Fait à Kigali, le 11/10/1984

Président :

KURAZIKUBONE Joseph.

Rapporteur

NIYOKINDI Agnès.-